



**LE DISPOSITIF D'ACTIVITE  
PARTIELLE  
prolongé jusqu'au 31 mai**



Sur les ondes le 29 avril 2020, la ministre du Travail Muriel PENICAUD a indiqué que les parents qui doivent garder leurs enfants pourront continuer à bénéficier du chômage partiel au mois de mai.

En revanche, **à partir du 1er juin, il sera nécessaire de se procurer une attestation auprès de l'établissement scolaire.**

**« En l'absence de justificatif, vous ne pourrez pas bénéficier du chômage partiel. Vous serez ainsi contraints de poser des jours de congé s payés pour garder vos enfants. »**

Pour le SNTA FO, ces annonces vont dans le bon sens pour le mois de mai. Ensuite, les salariés « *premiers de corvée* » seront très impactés... Des mesures devront donc être prises dans la continuité.

**De l'info, toujours de l'info, encore de l'info !!**

**LE SNTA FO, C'EST ENSEMBLE SINON RIEN**

SNTA - FO Casino – BP 85243 – 31152 FENOUILLET CEDEX – Tél. : 05 62 75 34 55 – Email : [snta@focasino.com](mailto:snta@focasino.com)

Retrouvez toutes les infos du SNTA FO sur le site

[www.focasino.com](http://www.focasino.com)

Le 29 avril 2020

